NATIONS
UNIES

A

Assemblée générale

PROVISOIRE

A/40/PV.134
15 septembre 1986

FRANCAIS

Quarantième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA
CENT TRENTE-QUATRIEME SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le lundi 15 septembre 1986, à 15 heures

Président : M. de PINIÉS (Espagne)

Reprise de la quarantième session de l'Assemblée générale

Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations [17] (suite)

1) Nomination d'un membre du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

La situation en Amérique centrale : menaces contre la paix et la sécurité internationales et initiatives de paix [21] (suite)

Ouverture de négociations globales sur la coopération économique internationale pour le développement [41] (suite)

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

86-64009/A 8169V (F)

Célébration du cinquième centenaire de la découverte de l'Amérique [43] (suite)

Question de Chypre [44] (suite)

Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies [45] (suite)

Conséquences de la prolongation du conflit armé entre l'Iran et l'Iraq [46] (suite)

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1986-1987 [116] (suite)

Questions relatives au personnel [123] (suite)

Crise financière actuelle de l'Organisation des Nations Unies [150] (suite)

Déclaration du Président

Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation [2]

Clôture de la quarantième session

La séance est ouverte à 15 h 35.

REPRISE DE LA QUARANTIEME SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Je déclare reprise la quarantième session de l'Assemblée générale conformément à la décision 40/470 du 18 décembre 1985.

POINT 17 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

NOMINATIONS AUX SIEGES DEVENUS VACANTS DANS LES ORGANES SUBSIDIAIRES ET AUTRES NOMINATIONS :

1) NOMINATION D'UN MEMBRE DU COMITE SPECIAL CHARGE D'ETUDIER LA SITUATION EN CE QUI CONCERNE L'APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : L'Assemblée va maintenant examiner le sous-point 1) du point 17 de son ordre du jour, relatif à la nomination d'un membre du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

En attendant la fin des consultations entre les groupes régionaux, puis-je considérer que l'Assemblée souhaite remettre à plus tard l'examen de ce sous-point et qu'elle a l'intention de l'inclure à l'ordre du jour d'une session ultérieure?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : L'Assemblée a ainsi achevé l'examen du sous-point 1) du point 17 de l'ordre du jour.

POINT 21 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

LA SITUATION EN AMERIQUE CENTRALE : MENACES CONTRE LA PAIX ET LA SECURITE INTERNATIONALES ET INITIATIVES DE PAIX

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : J'attire maintenant l'attention de l'Assemblée sur le point 21 de l'ordre du jour, intitulé "La situation en Amérique centrale : menaces contre la paix et la sécurité internationales et initiatives de paix".

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite inclure ce point au projet d'ordre du jour de la quarante et unième session?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : L'Assemblée a ainsi achevé l'examen du point 21 de l'ordre du jour.

POINT 41 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

OUVERTURE DE NEGOCIATIONS GLOBALES SUR LA COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : L'Assemblée va maintenant examiner le point 41 de l'ordre du jour, intitulé "Ouverture de négociations globales sur la coopération économique internationale pour le développement".

Comme les représentants s'en souviendront, ce point figure à notre ordre du jour depuis plusieurs années. Les consultations renouvelées entreprises par le passé par des présidents de l'Assemblée générale n'ont pas donné de résultats concrets en ce qui concerne la forme que devrait prendre le processus d'ouverture de négociations globales sur la coopération économique internationale pour le développement.

Le Président

Cependant, comme vient de le réaffirmer la Conférence au sommet des pays non alignés, l'ouverture de négociations globales est, de toute évidence, un objectif central du programme économique des pays en développement. Les difficultés auxquelles se heurte constamment la grande majorité des pays en développement dans les domaines du commerce, de la monnaie, des finances, des matières premières et, en particulier, de la dette justifient amplement le sentiment profond qu'inspire la proposition d'ouverture de négociations globales.

Il serait toutefois faux de croire que la non-ouverture, jusqu'ici, des négociations globales signifie qu'il n'existe ni dialogue ni négociations sur les questions touchant les relations Nord-Sud. Il est évident que, tant dans le cadre des Nations Unies mêmes que dans celui du système des Nations Unies, il y a eu ou il a été prévu plusieurs activités destinées à promouvoir la cause d'un ordre économique international plus juste et plus équitable. Je ne mentionnerai que la dernière session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'Afrique, l'ouverture d'une nouvelle série de négociations sur le commerce dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), les préparatifs de réunions de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international, ainsi que - ce qui est tout aussi important - les préparatifs de la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). Toutes ces activités fournissent l'occasion de faire des progrès dans des domaines concrets.

Cependant, il n'y a pas eu, à un niveau suffisamment élevé, de négociations ni d'entretiens politiques au sujet de la relation qui doit exister entre les diverses composantes. On peut, dans ces conditions, insister sur le fait que la proposition que nous étudions demeure valable.

Quant au plan d'action que doit adopter l'Assemblée à la clôture de la présente session, je suggère que, sur la base de consultations officieuses, l'Assemblée décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de la quarante et unième session le point intitulé "Ouverture de négociations globales sur la coopération économique internationale pour le développement". S'il n'y a pas d'objection, il en sera ainsi décidé.

Il en est ainsi décidé.

M. GOLOB (Yougoslavie) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais faire une déclaration au nom du Groupe des 77 au sujet du point 41 de l'ordre du jour intitulé "Ouverture de négociations globales sur la coopération économique internationale pour le développement".

Le Groupe des 77 regrette vivement, une fois de plus, que les pays développés n'aient pu se mettre d'accord sur l'établissement d'un dialogue et l'ouverture de négociations sur les questions interdépendantes concernant la monnaie, les finances, la dette, le commerce et le développement.

Nous regrettons - et nous nous plaignons de ce fait - qu'il n'y ait eu aucun progrès dans ce domaine au cours de la quarantième session anniversaire de l'Assemblée générale des Nations Unies. Nous voyons là un grave échec de la communauté internationale. Les intérêts égoïstes de certains ont provoqué ce grave échec. Je voudrais rappeler ici que, durant six sessions consécutives, l'Assemblée générale n'a pas réussi à prendre de décision sur ce point.

On peut rappeler également ici que la récente Conférence au sommet des pays non alignés, tenue à Harare, au Zimbabwe, au début de ce mois, a consacré toute son attention à cette question. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont réitéré, une fois de plus, que les négociations globales demeurent l'initiative la plus importante et la plus complète de la communauté internationale en vue de la restructuration des relations économiques internationales, du développement accéléré des économies des pays en développement et du renforcement de la coopération économique internationale.

Je voudrais rappeler aussi que les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés ont demandé au Groupe des 77 à New York de poursuivre ses efforts en vue de la tenue de négociations sur l'ouverture de négociations globales dans les plus brefs délais. En même temps, ils ont demandé instamment aux pays développés de faire preuve de volonté politique pour que ces négociations puissent être ouvertes car les négociations globales continuent d'être une idée valable, et susceptible, en fait, d'apporter une solution aux problème économiques internationaux pressants, dans l'intérêt de tous les pays.

Pour leur part, les pays en développement sont déterminés à poursuivre leurs efforts afin de parvenir à un accord sur l'ouverture de négociations globales. Nous espérons que les pays développés agiront dans le même esprit - et je crois qu'ils le feront.

M. Golob (Yougoslavie)

Monsieur le Président, le Groupe des 77 approuve votre proposition d'inscription de la question des négociations globales à l'ordre du jour de la quarante et unième session. Les pays en développement sont prêts à donner un appui sans réserve au Président de la quarante et unième session de l'Assemblée générale afin de rendre possible, en accord avec tous les Etats Membres, l'ouverture de négociations globales.

M. BAKALOV (Bulgarie) (interprétation du russe) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des délégations de la République socialiste soviétique de Biélorussie, de la République populaire de Bulgarie, de la République populaire de Hongrie, de la République démocratique allemande, de la République populaire mongole, de la République populaire de Pologne, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, de la République socialiste soviétique d'Ukraine et de la République socialiste de Tchécoslovaquie.

Nos délégations souhaitent confirmer une fois de plus leur appui de principe indéfectible à la prompte ouverture, dans le cadre des Nations Unies, de négociations globales, conformément à la résolution 34/138 de l'Assemblée générale du 14 décembre 1979. Cette position des pays socialistes a été réaffirmée à maintes reprises aux niveaux les plus élevés des gouvernements et du parti dans les documents du Pacte de Varsovie et du Conseil pour l'assistance économique mutuelle. Nos délégations appuient les dispositions de la Déclaration économique de la huitième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés à Harare, selon lesquelles

"Les négociations globales continuent d'être l'initiative la plus importante et la plus complète de la communauté internationale en vue de la restructuration des relations économiques internationales, de l'accélération du développement économique des pays en développement et du renforcement de la coopération économique multilatérale."

M. Bakalov (Bulgarie)

Nous faisons nôtre l'appel contenu dans la Déclaration économique de Harare en faveur d'efforts continus devant permettre rapidement l'ouverture de négociations globales, et sommes disposés à coopérer constructivement avec le Groupe des 77 et toutes les autres délégations qu'intéresse la réalisation de cet objectif.

Dans ce contexte, nous appuyons la proposition du Groupe des 77 - ainsi que votre proposition, Monsieur le Président - d'inscrire le point relatif aux négociations globales au projet d'ordre du jour de la quarante et unième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, et nous espérons que celle-ci pourra enfin faire sortir de l'impasse où se trouve depuis longtemps cette question si importante et si actuelle.

M. OKUN (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Mon gouvernement, comme de nombreux autres gouvernements représentés ici, a consacré beaucoup de temps et d'efforts pour trouver un accord sur les questions inscrites au point 41 de l'ordre du jour.

C'est toujours dans un esprit constructif et coopératif que nous examinons ce point, et nous continuerons à jouer un rôle actif et sans réserve dans ce processus.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : L'Assemblée a ainsi achevé l'examen du point 41 de l'ordre du jour.

POINT 43 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

CELEBRATION DU CINQUIEME CENTENAIRE DE LA DECOUVERTE DE L'AMERIQUE

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : S'agissant de ce point, on se souviendra que le 20 septembre 1985 l'Assemblée a décidé de l'inscrire à l'ordre du jour de la quarantième session.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite reporter l'examen de cette question et l'inscrire au projet d'ordre du jour de sa quarante et unième session.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Nous en avons ainsi terminé avec l'examen du point 43 de l'ordre du jour.

POINT 44 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

QUESTION DE CHYPRE

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Les représentants se souviendront que, le 20 septembre 1985, l'Assemblée après avoir décidé d'inscrire

Le Président

ce point à l'ordre du jour de la présente session a reporté toute décision sur la répartition de ce point à un moment opportun.

Je crois comprendre qu'il serait désirable de reporter l'examen de cette question à la quarante et unième session de l'Assemblée générale.

Puis-je en conséquence considérer que l'Assemblée souhaite reporter l'examen de cette question et l'inscrire à l'ordre du jour de la quarante et unième session?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Nous avons ainsi terminé l'examen de ce point de l'ordre du jour.

POINT 45 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

APPLICATION DES RESOLUTIONS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : J'ai reçu une lettre du Représentant permanent de Chypre par laquelle il demande que cette question soit inscrite au projet d'ordre du jour de la quarante et unième session.

SI je n'entends pas d'objections, je considérerai que l'Assemblée générale souhaite inscrire ce point au projet d'ordre du jour de la quarante et unième session,

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : L'Assemblée a ainsi achevé l'examen du point 45 de l'ordre du jour.

POINT 46 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

CONSEQUENCES DE LA PROLONGATION DU CONFLIT ARME ENTRE L'IRAN ET L'IRAQ

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Le 20 septembre dernier, l'Assemblée générale a décidé d'inscrire ce point à l'ordre du jour de la quarantième session.

Je crois comprendre qu'il serait souhaitable de reporter l'examen de ce point à la quarante et unième session de l'Assemblée générale.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite reporter l'examen de cette question et l'inscrire au projet d'ordre du jour de la quarante et unième session?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : L'Assemblée a donc ainsi achevé l'examen du point 46 de l'ordre du jour.

POINT 116 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1986-1987

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Nous passons maintenant au point 116 de l'ordre du jour, intitulé "Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1986-1987".

S'il n'y a pas d'objections, nous avons maintenant terminé l'examen de ce point.

Il en est ainsi décidé.

POINT 123 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

QUESTIONS RELATIVES AU PERSONNEL

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : L'Assemblée à terminé l'examen de ce point à sa quarantième session, et un point intitulé "Questions relatives au personnel" figure déjà à l'ordre du jour provisoire de la quarante et unième session.

POINT 150 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

CRISE FINANCIERE ACTUELLE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Nous passons maintenant au dernier point de l'ordre du jour de cette session.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite inclure ce point dans le projet d'ordre du jour de la quarante et unième session?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : L'Assemblée a ainsi achevé l'examen du point 150 de l'ordre du jour.

DECLARATION DU PRESIDENT

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Au moment où nous allons clôre la quarantième session de l'Assemblée générale, je me contenterai de faire quelque brèves remarques étant donné qu'après un certain répit dans les travaux de l'Assemblée générale, va s'ouvrir dès demain une autre session, la quarante et unième, qui s'annonce lourde d'inconnus et dont l'ordre du jour est chargé. Je pense donc que les mots sont superflus, car pendant la quarantième session les discours ont été nombreux, même s'ils ont été plus brefs que lors de sessions antérieures. Cependant, je ne saurais manquer de souligner le succès de la session commémorative à laquelle ont participé de nombreux dirigeants de haut niveau, dont

Le Président

le nombre aurait été encore plus grand si l'Assemblée n'avait pas accepté les limitations recommandées par le Comité préparatoire, afin de ne pas prolonger indûment cette célébration. Quoi qu'il en soit, ceux qui ne sont pas venus l'année dernière devraient venir cette année. On voudra bien m'excuser de faire une digression pour annoncer qu'à la quarante et unième session, qui coïncide avec le dixième anniversaire de la restauration en Espagne de la monarchie constitutionnelle et démocratique, Sa Majesté le roi Juan Carlos sera présent et qu'il en ouvrira le débat général. La présence de personnalités aussi éminentes ne fera que renforcer et rehausser l'Organisation.

Le Président

Dès le début de 1986, l'Assemblée a déployé un surcroît d'activité intense. En ce qui me concerne, j'ai eu pour tâche de constituer le Groupe des dix-huit experts chargé d'étudier la situation financière et administrative de l'Organisation. Au terme de travaux ingrats, il a préparé un rapport important sur lequel l'Assemblée devra se prononcer.

Lorsque l'Assemblée a repris ses travaux à la fin du mois d'avril, j'ai tenu compte des observations formulées par le Secrétaire général sur la crise économique et financière qui nous menace par suite du retard dans le paiement de certaines contributions mises en recouvrement. La quarante-et-unième session de l'Assemblée générale aura à examiner cette question à fond et devra lui chercher une solution.

Bien qu'elle ait déjà fait l'objet d'une session extraordinaire, je souhaite insister sur l'importance de la session consacrée à l'Afrique. La façon dont le problème a été abordé et la franchise des déclarations ont permis d'obtenir des résultats extrêmement positifs et j'ai bon espoir que des progrès substantiels seront réalisés.

Au-delà de toutes les crises actuelles et en toutes circonstances, il est essentiel que l'Organisation continue de se consacrer essentiellement au service de la paix, dont nous célébrons l'Année, conformément à la décision prise lors de la dernière session de l'Assemblée générale. La paix et la sécurité constituent les principes fondamentaux de notre Charte. C'est pourquoi je pense également qu'il est important que les organes des Nations Unies s'efforcent d'exercer davantage cette action préventive à laquelle je me suis référé lors de mon discours inaugural de la quarantième session. Pour y parvenir, il faut qu'elle soit renforcée et non affaiblie mais on ne saurait concevoir un renforcement de l'Organisation sans un renforcement de l'autorité du Secrétaire général dans le cadre de la Charte. Son prestige est indiscutable et il a donné des preuves plus que suffisantes de ses activités au service des intérêts de l'Organisation et, partant, de la paix et de la sécurité mondiales. Il avait parfaitement raison de signaler, au terme de la première étape de l'Assemblée générale, que de nombreux discours contenant des idées extrêmement précieuses avaient été prononcés mais que le moment était venu pour les Etats membres de les mettre en pratique.

Je ne vais pas m'étendre sur les conflits actuels, hélas nombreux, ni sur les problèmes que pose la politique obstinée de l'apartheid, odieuse à tous égards, ni

Le Président

sur le problème de la Namibie, ni sur le Moyen-Orient, ni sur l'Amérique centrale, ni sur les conflits qui affectent diverses régions de l'Asie, ni sur les réfugiés, ni sur les droits de l'homme, ni sur les relations économiques, ni sur la dette extérieure, etc. J'en ai déjà parlé en décembre. Espérons que la bonne volonté et le bon sens des uns et des autres permettront de trouver quelque remède. Cependant, il est une question que je veux évoquer : celle du terrorisme. Après l'approbation, à l'unanimité, par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité de plusieurs résolutions claires et catégoriques, il y a eu une recrudescence intolérable du terrorisme qui exige une action catégorique de la part de la communauté internationale. Il ne suffit pas de condamner ces actes; il faut, devant des situations exceptionnelles, adopter des mesures tout aussi exceptionnelles pour les combattre. J'invite l'Assemblée générale, à sa prochaine session, à adopter de telles mesures.

Il ne me reste plus qu'à mentionner l'amitié et la coopération dont ont fait preuve à mon égard en particulier le Secrétaire général, les vice-présidents de l'Assemblée générale, les présidents des grandes commissions, le Secrétaire général adjoint, M. William Buffum, et tout le personnel du Secrétariat. Connaissant l'Organisation sous tous les angles, je peux affirmer que sans l'effort dévoué de tout le personnel du Secrétariat, on ne pourrait concevoir l'existence de cette Organisation. Je tiens à leur exprimer à tous ma profonde gratitude.

Si, dans l'accomplissement de mes fonctions, je me suis parfois trompé ou ne me suis pas acquitté de mes responsabilités à la satisfaction de tous, je vous en demande pardon et vous prie de m'en excuser, compte tenu du fait qu'avec 159 Etats membres, un nombre élevé d'observateurs et un nombre extrêmement élevé de points à examiner, il est pratiquement impossible de plaire à tout le monde. J'espère toutefois que je me suis acquitté de mes responsabilités de la meilleure manière possible, sans jamais perdre de vue que l'Assemblée m'a confié la tâche de guider la commémoration du quarantième anniversaire.

Je voudrais enfin souhaiter plein succès au prochain président de la quarante-et-unième session. Je lui adresse mes voeux fervents de succès dans la direction de cette Assemblée difficile et pleine d'inconnues.

Au terme de mes fonctions officielles aux Nations Unies, il ne me reste plus qu'à renouveler à tous mes sentiments d'amitié et à affirmer qu'après tant d'années

Le Président

passées au service de cette Organisation, je compte rester en rapports étroits avec mes collègues et avec l'Organisation proprement dite, à laquelle je donne tout mon appui.

Merci à tous et bonne chance pour l'avenir.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

MINUTE DE SILENCE CONSACREE A LA PRIERE OU A LA MEDITATION

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Nous arrivons au terme de la quarantième session ordinaire de l'Assemblée générale.

J'invite les représentants à se lever et à observer une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

CLOTURE DE LA QUARANTIEME SESSION

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Je déclare close la quarantième session ordinaire de l'Assemblée générale.

La séance est levée à 16 h 10.